



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 49235

Texte de la question

M. Roland Coche appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir du lycée international Honore-de-Balzac, à Paris (IXe). Celui-ci, inauguré en 1994 en tant que lycée international de Paris, par le ministre lui-même, devait être un pôle d'excellence pour la communauté scolaire de ce secteur. Aujourd'hui, cette même communauté scolaire et les élus de l'arrondissement se sont émus de l'insuffisance à hauteur de 26 heures d'un enseignement directement lié au caractère international du lycée et de la perte d'un nouveau poste de secrétariat (5 en dix ans). Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui faire connaître la réalité de la définition du rôle international à Paris du lycée Honore-de-Balzac et de lui préciser s'il entend, comme en 1994, favoriser sa promotion.

Données clés

Auteur : [M. Coche Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49235

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1144